

Qu'il écarte à jamais de vous l'incomparable honte de nous trahir !

La Gazette officielle nous annonce que M. Morin a été nommé au poste de SOLICITEUR-GENERAL.—Ce monsieur est jeune—or il commence sa carrière en la finissant.—On dit qu'au moment d'entrer dans le cabinet pour prêter SERMENT (forme officielle), il a rougi ! Mais on nous assure qu'il s'est hautement plaint d'être renvoyé aux électeurs de Terrebonne. Comme de coutume, et après le bel exemple du ministre-parjure, il avait envie de prêter serment comme solliciteur après quoi il s'attendait à remplir les fonctions de secrétaire provincial.—c'est si aisé de jurer deux fois, quand par un moyen si simple on peut épargner aux électeurs tant de peine !

M. le ministre des finances a fait son grand "coup." Il a sauvé le crédit provincial par une misère dont la grandeur, et en même temps la simplicité, frappe avec étonnement toute la Presse "respectable et considérée." Il a sauvé dit-on une somme fabuleuse dans les paiements annuels, par l'addition de \$4,000,000 à la dette provinciale, "Mais monsieur ! monsieur le "sinking fund" quelle grande conception !" Heureux nom ! qui signifie : "Submerger la Province qui se noie et fait des efforts pour se sauver." Et pour l'aider on attache à ses pieds huit cent mille livres ! Beau nom que celui de "sinking fund" !

K....

Monsieur le rédacteur,

On dirait que le gouvernement n'a pas encore assez d'individus à son crochet.—On vient d'y en ajouter un autre. Une situation avec un traitement de £350 par an et ses frais de voyages paraîtrait il, vient d'être conférée à un M. Allan McLean, pour tourmenter de pauvres diables dans la forêt qui doivent des arrérages au gouvernement.

Est-ce que parmi la légion des employés salariés du gouvernement qui n'ont rien à faire, on ne pouvait pas trouver un individu pour remplir cette charge ?

N'y aura-t-il donc jamais de fin à des dépenses honteuses faites dans le but unique de favoriser des amis du gouvernement ? Peut-on s'attendre à rien moins qu'à une banqueroute, lorsqu'en dépit des efforts du Parlement, et de la Presse et des promesses du gouvernement par dessus le marché, on ne peut pas pendant un seul mois même s'empêcher de créer de nouvelles et inutiles charges ? Quelle plus belle preuve de l'absurdité de notre système de gouvernement que la création de la charge en question sans le consentement du Parlement au moment même où il est sur le point de s'assembler ?

Telles sont à peu près les remarques d'un journal du Haut-Canada de date récente.

UN LECTEUR.

M. le Rédacteur.

Monsieur Poulet Tompson "comme again !"

A quel propos ce morceau de littérature iroquoise affublé de l'illustre nom de Jos Laurin qui orne les colonnes du "Canadien" du 16 dernier et qui nous apprend que ce personnage a transmis certaines résolutions du conseil municipal de Lorette à Charley Alleyn ?

Si chaque maire en fait autant le "Canadien" va devenir de plus en plus intéressant.

Il y a des gens qui ne peuvent pas rester en repos, qui se lassent même de ne pas être l'objet de quelque critique ou dérision et qui aiment tant à faire parler d'eux, qu'ils épient le moment de se mettre en évidence. C'est si agréable de voir son nom figurer deux fois à quelques lignes de distance dans une gazette. Jos Laurin, président, et un peu plus haut, Jos. Laurin maire !

UN CAMPAGNARD.

DÉCÈDE.

A Saint-Roch de Québec, le 23 du courant, à l'âge de 43 ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne, dame Marie Adélaïde Plante épouse de sieur Philippe Vallée maître cordonnier.

Elle laisse pour déplorer sa perte une famille inconsolable,

A sa résidence, Township de Wickham, C. E. le 25 décembre dernier, à l'âge de 54 ans, Edward Toomy, Ecr., ancien membre du Parlement pour le comté de Drummond.

ANNONCES.

MIROIR DU PARLEMENT.

LES soussignés se proposent de publier un RAPPORT QUOTIDIEN des PROCÉDES des deux CHAMBRES du PARLEMENT PROVINCIAL, qui sera mis en circulation à bon marché dans toutes les principales cités et villes sur les lignes du Chemin de fer, à l'arrivée des premiers convois. Pour plus amples détails s'adresser désormais à

THOMPSON et Cie.

Québec, 27 janvier 1860.

SITUATION DEMANDEE

Un jeune homme qui connaît à fond les langues française et anglaise désire obtenir une situation analogue à son état.

Il donnera un cours de leçons privés à domicile, au choix des élèves.

S'adresser à ce bureau.

PERDUE

Une lettre à laquelle la personne à qui elle est adressée attaché un grand importance. Quiconque la trouvera et la remettra à son adresse sera généreusement récompensée.

Québec, 4 janvier 1860.

PENSION.

Deux ou trois messieurs peuvent se procurer une bonne pension à un prix raisonnable, chez une famille Canadienne de meurant rue Saint Valier près de la rue du Pont.

S'adresser à ce bureau.

TROUVE.

UN BILLET ou BON. Le propriétaire pourra le ravoir en s'adressant à ce bureau et en payant les frais d'annonces. 3 janvier 1860.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint Jean, rue Aiguillon, numero 26.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR.

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinq chelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES : Six lignes et au-dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s. 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET REDACTEUR